

## COEFFICIENT POUR LE TEMPS DE PARCOURS STANDARD A PARTIR DU 1.1.09 - 31.12.09

LA CTAMO EDICTE CETTE DIRECTIVE BASEE SUR ART. 2.4.2 DU REGLEMENT D'AGILITY  
DE LA CTAMO DE LA SCS.

### 1. Coefficients

Les coefficients suivants sont valables pour calculer le temps de parcours standard jusqu'au 31.12.08 :

Catégorie	Classe 3	Classe 2
Large	1.15	1.25
Medium	1.15	1.25
Small	1.15	1.25

### 2. Temps de parcours maximum (TPM) pour l'épreuve d'agility officiel

Basé sur le calcul des temps de parcours standard 2006 selon la décision de la CTMAO du 3.12.2006 les temps de parcours maximums suivant sont fixés:

Large 2	50 sec
Large 3	45 sec
Medium 2	58 sec
Medium 3	48 sec
Small 2	59 sec
Small 3	49 sec

#### Procédure:

Au cas où le temps de parcours standard calculé (TPSC) avec le coefficient dépasserait le temps de parcours maximum déterminé ci-dessus, le temps de parcours standard calculé avec le coefficient doit être remplacé par le temps de parcours maximum. Dans ce cas les fautes de temps se calcule à base du temps de parcours maximum.

Exemple:

Temps de parcours le plus rapide avec 0 point de pénalité Large 3 = 45 sec. donne avec coefficient 1.15 = 52 sec. (TPSC)

TPM = 45 sec. / TPSC = 52 sec, il en résulte une correction du temps de parcours standard à 45 sec.

### 3. Validité

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 30.10.2008 et entre en vigueur le 1er janvier 2009. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.